

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Société du Canal de Provence

Commune et département : Aix-en-Provence (13)

Adresse : Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale. CS 70064, 13182 Aix-en-Provence

Nom du projet : Projet d'aménagement du réseau de distribution de Montmeyan (83)

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? Le projet est concerné par :

- 2 ZPS : Plateau de Valensole (FR9312012) et Verdon (FR9312022) ;
 - 2 ZSC : Valensole (FR9302007) et Basses Gorges du Verdon (FR9301615).
- Il s'agit d'une démarche volontaire du porteur de projet

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

La Société du Canal de Provence (SCP), Société d'aménagement Régional, est investie d'une mission d'intérêt général d'aménagement hydraulique de la région provençale et de gestion durable de la ressource en eau.

C'est dans ce contexte qu'a été entrepris le projet de rénovation et d'extension de son réseau sur la commune de Montmeyan dans le cadre de l'aménagement hydraulique du Var.

L'objectif central est de contribuer au maintien et au développement des activités agricoles de la commune.

Le projet s'inscrit dans son intégralité sur le territoire communal de Montmeyan.

L'aménagement hydro-agricole consiste en la rénovation de l'adduction existante et à développer de nouveaux réseaux d'eau brute ayant plusieurs objectifs :

- sécuriser l'alimentation en eau brute sur le territoire de Montmeyan ;
- développer la desserte agricole sur la commune de Montmeyan.

Les débits appelés par ce nouvel aménagement s'intègrent dans les droits d'eau établis au bénéfice de la SCP sur la ressource Verdon (volumes constitués dans les barrages EDF du Verdon).

Le projet est d'intérêt général, il se compose de plusieurs canalisations enterrées de diamètre nominal 50 à 700 mm pour un linéaire total de 21km (10 km d'adduction et 11km de distribution). Les canalisations seront associées à des ouvrages annexes tels que des

points de livraison (une centaine de points de desserte) et des petits ouvrages techniques placés dans des regards de petites dimensions.

La pose des canalisations nécessite, sur une majorité du tracé, une emprise de travaux qui comprend :

- une tranchée de largeur variable, en fonction du diamètre du tuyau et réalisée au moyen d'une pelle,
- l'emprise nécessaire à la circulation des engins et de l'équipe chantier,
- l'emprise nécessaire au stockage des canalisations en attente d'être posées dans la tranchée (bardage),
- l'emprise nécessaire à la mise en cordons le long de la tranchée des terres extraites, avec séparation des terres de fond et de la terre végétale de surface.

Les bureaux d'études NATURALIA (en 2019) et BIOTOPE (en 2021) ont été mandatés par la SCP pour la réalisation d'inventaires Faune/Flore/Habitats sur deux fuseaux différents (cf. carte suivante). L'aire d'étude prospectée par NATURALIA s'étend globalement des berges sud du lac de Quinson jusqu'au sud de Montmeyan, et se superpose par endroits à l'aire d'étude immédiate prospectée par BIOTOPE en 2021. L'objectif de l'étude est d'identifier les enjeux écologiques et d'adapter le projet à ces enjeux (proposition de mesures d'atténuation de l'impact et analyse des impacts résiduels).

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

*Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).*

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Montmeyan** N° Département : **Var (83)**.

Lieu-dit : **Entre le Lac de Quinson (nord) et Grand-Nans (sud)**

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) :

n° de site(s) :

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?





A 100 m au sud des sites : ZSC Valensole (FR9302007) et ZPS Plateau de Valensole (FR9312012) ;

A 400 m au sud des sites : ZSC Basses Gorges du Verdon (FR9301615) et ZPS Verdon (FR9312022)



Localisation des aires d'étude par rapport au réseau Natura 2000

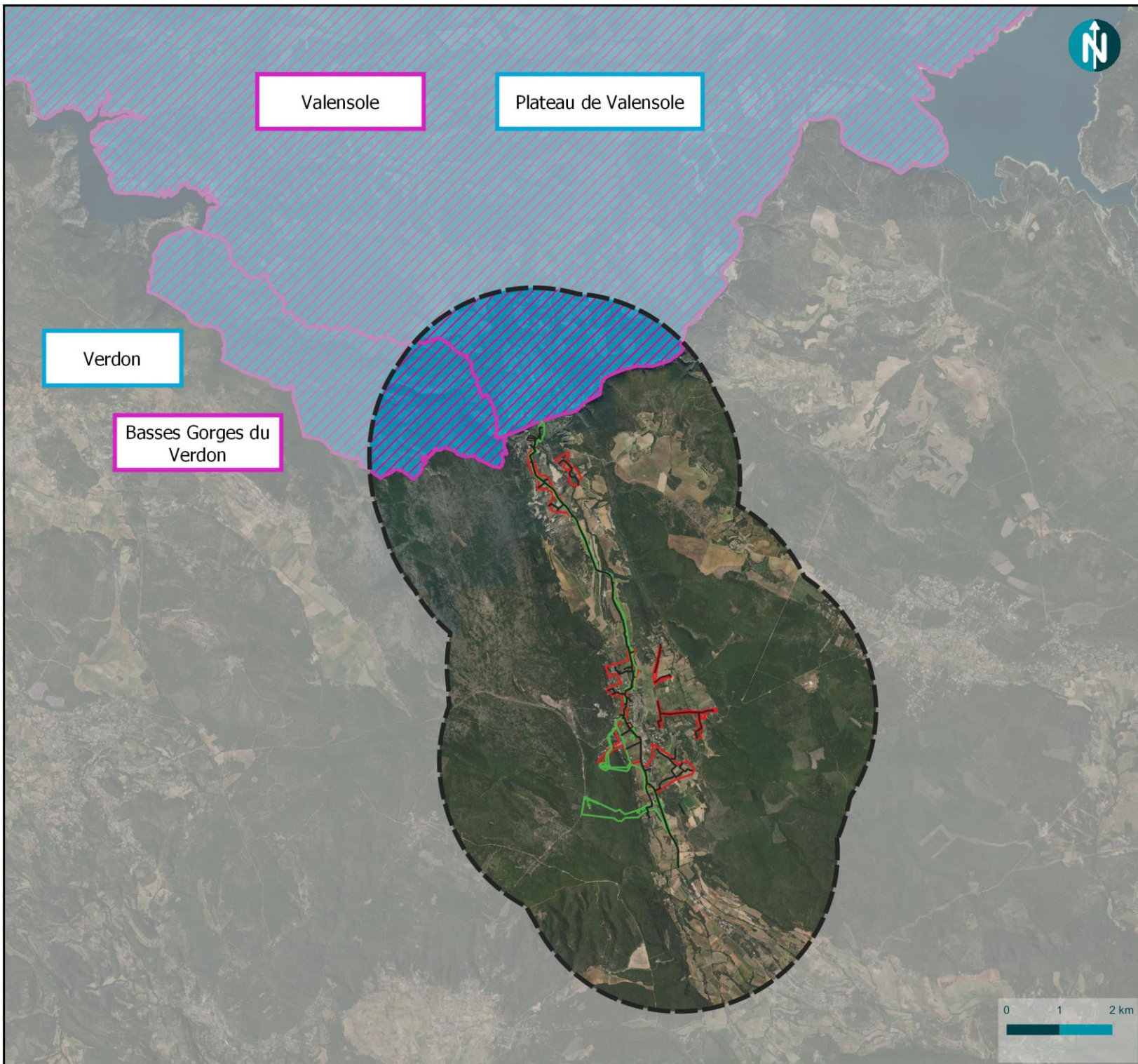
Inventaire Faune-Flore-Habitats,
Montmeyan (83)

Aires d'étude

-  Emprise des travaux
-  Aire d'étude immédiate (2021)
-  Aire d'étude immédiate (2019)
-  Aire d'étude élargie (tampon de 3km)

Zonages NATURA 2000

-  Zone de Protection Spéciale
-  Zone Spéciale de Conservation



0 1 2 km

c. **Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

L'aire d'étude immédiate prospectée par NATURALIA en 2019 est de 92 ha. L'aire d'étude immédiate prospectée par BIOTOPE en 2021 est de 147 ha.

L'emprise des travaux s'étend sur une surface de 20 ha.

- Longueur (si linéaire impacté) :21 (km.)

Le projet est d'intérêt général, il se compose de plusieurs canalisations enterrées de diamètre nominal 50 à 700 mm pour un linéaire total de 21km (10 km d'adduction et 11km de distribution). Les canalisations seront associées à des ouvrages annexes tels que des points de livraison (une centaine de points de desserte) et des petits ouvrages techniques placés dans des regards de petites dimensions.

- Emprises en phase chantier :

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

d. **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : Les travaux s'échelonnent de la fin d'année 2022 jusqu'au printemps 2024, en intégrant des périodes de dépose de la conduite existante et les contraintes écologiques du planning :

- Phase de débroussaillage, coupe d'arbres et défavorabilisation entre septembre et début novembre sur les secteurs à enjeu.

- Travaux de pose et dépose de canalisations adaptés au calendrier écologique des enjeux écologiques du site

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : les travaux seront réalisés chaque jour durant les périodes hors chômage.

e. **Entretien / fonctionnement / rejet**

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Certaines zones seront débroussaillées en amont des travaux de creusement et de pose et dépose de la canalisation.

Aucun entretien de la végétation en phase « exploitation » n'est nécessaire. L'impact sur les habitats et habitats d'espèces est temporaire.

f. **Budget**

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Rejets dans le milieu aquatique

Pistes de chantier, circulation (émission de poussières et vibrations lors de la réalisation de la tranchée pour la pose des canalisations...)

Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

Poussières, vibrations

Pollutions possibles

Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation (risque de dérangement/perturbation d'individus d'espèces au-delà des emprises chantiers lié au bruit et à la circulation des engins notamment).

Bruits

Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

Réserve Naturelle Nationale

Réserve Naturelle Régionale

Aire d'adhésion du Parc National de Port-Cros

Arrêté de protection de biotope

Site classé

Site inscrit

PIG (projet d'intérêt général) de protection

Parc Naturel Régional (PNR du Verdon à proximité)

ZNIEFF terrestres de type II : Basses gorges du Verdon, bois de Malassoque et de la roquette, plateau de la Seuve (930020488) et Forêt de Pélenc (930020248).

Réserve de biosphère

Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

Aucun

Pâturage / fauche

Chasse

Pêche

Sport & Loisirs (randonnée...)

Agriculture

Sylviculture

Décharge sauvage

Perturbations diverses (inondation, incendie...)

Cabanisation

Construite, non naturelle : Habitations, jardins, réseau routier

Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.



Parcelle soumise à un pâturage permanent



Prairie post-pâturages



Gazons à Brachypode de Phénicie



Parcs à chevaux soumis au piétinement et pâturage intensif



Prairie de fauche méso-hygrophiles

Matorral à Juniperus ssp.



Monoculture extensive

Figure 1 : Photographies des milieux observés sur le terrain ©Biotope

TABLEAU MILIEUX NATURELS (les habitats colorés en bleu sont d'intérêt communautaire. Ceux annotés d'une astérisque (*) sont prioritaires) :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts, semi-ouverts	Mésobromion subméditerranéen (CB : 34.32)	X	Habitat d'intérêt communautaire (Code : 6210) Etat de conservation moyen à mauvais souvent en mélange avec des milieux rudéraux.
	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (CB : 34.3 x 34.7)	X	Habitat d'intérêt communautaire (Code : 6210) Etat de conservation moyen à mauvais souvent en mélange avec des milieux rudéraux.
	Gazons euro-sibériens sur débris rocheux (CB : 34.11)*	X	Habitat d'intérêt communautaire (Code : 6210) Etat de conservation : Moyen
Milieux humides	Forêts riveraines méditerranéennes (EUNIS : G1.3)	X	Habitat d'intérêt communautaire (Code : 92A0)

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
	Habitats des graviers de cours d'eau méditerranéens (EUNIS : C3.553)	X	Habitat d'intérêt communautaire (Code : 3250)
Milieux forestiers	Matorrals calciphiles ouest-méditerranéens à Chêne vert (CB : 32.113)	X	Habitat d'intérêt communautaire (Code : 9340) Etat de conservation : Bon à moyen
	Matorral à <i>Juniperus ssp.</i> (CB : 32.13)	X	Habitat d'intérêt communautaire (Code : 5210) Bon état de conservation.

Pour les cartographies des habitats, se référer aux annexes du document.

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

Ce tableau prend seulement en compte les espèces présentes ou considérées comme telles sur l'emprise du projet et à l'origine de la désignation des sites NATURA 2000 faisant l'objet de l'analyse.

<i>ZSC/ZPS CONCERNEES</i>	<i>NOM VERNACULAIRE</i>	<i>NOM LATIN</i>	<i>PRESENCE AVEREE OU POTENTIELLE DANS L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE</i>	<i>UTILISATION DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE</i>	<i>STATUT EUROPEEN DE L'ESPECE</i>
FLORE					
Aucune espèce potentielle ni avérée à l'origine de la désignation des sites Natura 2000 en question sur l'aire d'étude.					
ENTOMOFAUNE					
ZSC Valensole	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Potentielle	Tout son cycle de vie	Annexe II
ZSC Valensole ZSC Basses gorges du Verdon	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Avérée	Tout son cycle de vie	Annexe II
REPTILES					
Aucune espèce potentielle ni avérée à l'origine de la désignation des sites Natura 2000 en question sur l'aire d'étude.					
AMPHIBIENS					
Aucune espèce potentielle ni avérée à l'origine de la désignation des sites Natura 2000 en question sur l'aire d'étude.					
AVIFAUNE					

ZPS Plateau de Valensole ZPS Verdon	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	<i>Avérée</i>	<i>Reproduction/Alimentation</i>	Annexe I
ZPS Plateau de Valensole	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	<i>Avérée</i>	<i>Reproduction/Alimentation</i>	Annexe I
ZPS Plateau de Valensole ZPS Verdon	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	<i>Avérée</i>	<i>Reproduction/Alimentation</i>	Annexe I
ZPS Plateau de Valensole ZPS Verdon	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	<i>Avérée</i>	<i>Reproduction/Alimentation</i>	Annexe I
ZPS Plateau de Valensole	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	<i>Avérée</i>	<i>Reproduction/Alimentation</i>	Annexe I
ZPS Plateau de Valensole ZPS Verdon	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	<i>Avérée</i>	<i>Reproduction/Alimentation</i>	Annexe I
ZPS Plateau de Valensole ZPS Verdon	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	<i>Avérée</i>	<i>Alimentation/Migration</i>	Annexe I
ZPS Plateau de Valensole ZPS Verdon	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	<i>Avérée</i>	<i>Alimentation</i>	Annexe I
ZPS Plateau de Valensole ZPS Verdon	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	<i>Avérée</i>	<i>Alimentation</i>	Annexe I
CHIROPTERES					
-	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Considérée comme présente	Gîte/Chasse/Transit	Annexe IV
-	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Potentielle	Gîte/Chasse/Transit	Annexe IV
-	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Potentielle	Gîte/Chasse/Transit	Annexe IV
ZSC Valensole	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Potentielle	Gîte/Chasse/Transit	Annexe IV
ZSC Valensole ZSC Basses gorges du Verdon	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Potentielle	Gîte/Chasse/Transit	Annexe II/IV

-	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Potentielle	Gîte/Chasse/Transit	Annexe IV
-	Oreillard roux	<i>Plecotus austriacus</i>	Potentielle	Gîte/Chasse/Transit	Annexe IV
ZSC Valensole ZSC Basses gorges du Verdon	Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	Potentielle	Chasse/Transit	Annexe II/IV
ZSC Valensole ZSC Basses gorges du Verdon	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Potentielle	Chasse/Transit	Annexe II/IV
-	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Potentielle	Gîte/Chasse/Transit	Annexe IV
-	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Potentielle	Gîte/Chasse/Transit	Annexe IV
ZSC Valensole ZSC Basses gorges du Verdon	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Potentielle	Chasse/Transit	Annexe II/IV
ZSC Valensole ZSC Basses gorges du Verdon	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Potentielle	Chasse/Transit	Annexe II/IV

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

L'emprise chantier ne recoupe aucun des sites Natura 2000 traités dans la présente évaluation. Ainsi, le projet n'impactera pas directement les habitats d'intérêt communautaire à l'origine de leur désignation. Des habitats d'intérêt communautaire seront impactés en périphérie de ces sites, ils ne sont toutefois pas directement connectés à ceux présents dans les sites Natura 2000.

Habitat	Description de l'habitat et état de conservation à l'échelle de l'aire d'étude	Surface détruite	Conservation à l'échelle des sites Natura2000	Incidence du projet sur l'habitat
Mésobromion subméditerranéen (6210)	Habitat occupant une superficie plutôt réduite. Sa composition floristique est surtout dominée par des graminées comme <i>Bromopsis erectus</i> et <i>Brachypodium phoenicoides</i> . Etat de conservation moyen à mauvais souvent en mélange avec des milieux rudéraux.	0,41 ha (hors site Natura 2000)	ZSC Valensole : 17 ha	Non significative
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (6210)	Milieus rares et localisés le long de la route départementale D13 au niveau du lieu-dit « les Gaëtans ». Ils couvrent une surface réduite imbriquée entre les espaces agricoles et les boisements résiduels. Etat de conservation moyen à mauvais souvent en mélange avec des milieux rudéraux	0,29 ha (hors site Natura 2000)	ZSC Basses gorges du Verdon : 4,73 ha	
Gazons euro-sibériens sur débris rocheux (6110*)	Localisé et très rare, ce milieu s'implante au niveau du lieu-dit « les Gaëtans » le long de la D13. Il s'installe sur des dalles calcaires où le sol est quasi-inexistant et se compose principalement d'espèces annuelles et de petits chaméphytes crassulescents dominés	0,004 ha (hors site Natura 2000)	ZSC Valensole : 0,1 ha ZSC Basses gorges du Verdon : 0,03 ha	Non significative

Habitat	Description de l'habitat et état de conservation à l'échelle de l'aire d'étude	Surface détruite	Conservation à l'échelle des sites Natura2000	Incidence du projet sur l'habitat
	par les orpins (<i>Sedum album</i> , <i>Sedum acre</i>). Etat de conservation : Moyen			
Forêts riveraines méditerranéennes (92A0)	Forêts des bords de cours d'eau, faiblement représentés au nord de l'aire d'étude immédiate et en mauvais état de conservation	0,17 (hors site Natura 2000)	ZSC Valensole : 469 ha (soit autour de 1,05 % de la superficie du site Natura 2000)	Non significative
Habitats des graviers de cours d'eau méditerranéens (3250)	Habitats correspondant au lit mineur du Verdon, avec son cortège d'espèces héliophytes, localisés uniquement à l'extrême nord de l'aire d'étude	-	Habitat d'intérêt communautaire non concerné	Non significative
Matorrals calciphiles ouest-méditerranéens à Chêne vert (9340)	Milieu plutôt marginal occupant les bords de la plaine agricole de Montmeyan ou relictuel au sein de la matrice agricole. Il se compose d'une strate arborée où domine le Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>) qui forme de jeunes individus. Ces milieux constituent des formations pré-forestières et se reconstituent suite à une dégradation passée. Etat de conservation : Bon à moyen	0,07 ha (hors site Natura 2000)	ZSC Valensole : 10006 ha (soit 22,38 % de la superficie du site Natura 2000) ZSC Basses gorges du Verdon : 28 ha (soit 2,19 % de la superficie du site Natura 2000)	Non significative
Matorral à <i>Juniperus ssp.</i> (5210)	Milieu très rare observé à une reprise au Sud de la zone d'étude. Il est constitué d'une strate arbustive ouverte où dominent les genévriers (<i>Juniperus communis</i> , <i>Juniperus oxycedrus</i>). Les espèces compagnes sont globalement les mêmes que celles observées dans les garrigues. Il colonise les milieux en déprise agricole. Bon état de conservation.	-	ZSC Valensole : 280 ha (soit 0,63 % de la superficie du site Natura 2000) ZSC Basses gorges du Verdon : 159 ha (soit 12,45 % de la superficie du site Natura 2000)	Non significative

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Espèce	Présence avérée ou potentielle	Utilisation de l'aire d'étude	Incidence du projet sur l'espèce
<p>Ecaille chinée <i>Euplagia quadricpunctaria</i></p>	Potentielle	Tout son cycle de vie	<p>Non significative</p> <p>Dégradation d'habitat d'espèce sur une surface non significative par rapport à l'offre disponible à l'échelle locale.</p> <p>Les habitats favorables à l'Ecaille chinée sont faiblement impactés par les travaux, suite à l'adaptation du tracé de la tranchée aux enjeux écologiques identifiés.</p> <p>L'espèce étant polyphage et ubiquiste, il existe une grande disponibilité de milieux lui étant favorables en périphérie de l'emprise des travaux.</p> <p>Enfin, l'adaptation du calendrier travaux permettra de réduire significativement le risque de destruction d'individus.</p>
<p>Damier de la succise <i>Euphydryas aurinia</i></p>	Avérée	Tout son cycle de vie	<p>Non significative</p> <p>Dégradation d'habitat d'espèce sur une surface non significative par rapport à l'offre disponible à l'échelle locale. Les habitats favorables au Damier de la Succise au niveau des « Gaëtans » et de « Coste Belle » sont faiblement impactés par les travaux, suite à l'optimisation du tracé de la tranchée aux enjeux écologiques identifiés (passage sous route et sous piste privilégié).</p> <p>Les milieux périphériques favorables au Damier de la Succise sont nombreux. De même, sa plante hôte (<i>Scabiosa sp.</i>) est très abondante.</p> <p>Enfin, l'adaptation du calendrier des travaux permettra de réduire significativement le risque de destruction d'individus.</p>
<p>Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i></p>	Avérée	Reproduction/Alimentation	<p>Non significative</p> <p>L'optimisation du tracé en privilégiant les passages sous route et sous piste permet de limiter l'impact sur les habitats d'espèces.</p>

Espèce	Présence avérée ou potentielle	Utilisation de l'aire d'étude	Incidence du projet sur l'espèce
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Avérée		<p>La surface d'habitats favorables à ces espèces n'est pas significative par rapport à l'offre disponible localement.</p> <p>De plus, cet impact sur les habitats d'espèces sera temporaire avec une recolonisation rapide des emprises chantier par la végétation (maintien des horizons du sol et de la banque de graines).</p> <p>Enfin, l'adaptation du calendrier des travaux et la défavorabilisation des sites (coupes d'arbres éventuelles) permet de réduire significativement le risque de dérangement et de destruction d'individus.</p>
Oedicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	Avérée		
Rollier d'Europe <i>Coracias garrulus</i>	Avérée		
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Avérée		
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Avérée	Reproduction/Alimentation	
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	Avérée	Alimentation/Migration	<p>Non significative</p> <p>Ces espèces sont considérées comme présentes sur l'aire d'étude immédiate, uniquement en chasse/alimentation sur les milieux ouverts et/ou en halte migratoire. Les mesures de calendrier hors reproduction sont adaptées pour les nicheurs locaux ou périphériques.</p> <p>De plus, les emprises du chantier sont réduites, les coupes d'arbres/buissons sont limitées voire évitées et l'impact sur les</p>
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Avérée	Alimentation (nicheurs périphériques)	

Espèce	Présence avérée ou potentielle	Utilisation de l'aire d'étude	Incidence du projet sur l'espèce
<p>Milan noir <i>Milvus migrans</i></p>	Avérée		milieu est temporaire. Ainsi, l'impact sur les habitats d'alimentation (des nicheurs et migrateurs) est négligeable.
<p>Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i></p>	Potentielle	Gîte (sous les écorces d'arbres feuillus et résineux) / Chasse / Transit	<p>Non significative</p> <p>Aucun arbre à gîte potentiel pour les chauves-souris ne sera abattu lors du chantier. Dans le cas où des travaux d'abattages d'arbres doivent avoir lieu, ils seront réalisés en dehors de la période sensible pour l'espèce (début septembre à fin octobre).</p> <p>Les travaux préparatoires éviteront la période de reproduction (juin à mi-août), limitant le risque de dérangement lors de la reproduction et durant les activités de chasse.</p> <p>Aucun risque de destruction d'individus n'est induit par le projet.</p>
<p>Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i></p>	Potentielle	Gîte (ouvrage d'art) / Chasse / Transit	<p>Non significative</p> <p>Aucun ouvrage d'art (pont) favorable au gîte ne sera détruit.</p> <p>Les travaux préparatoires éviteront la période de reproduction (juin à mi-août), limitant le risque de dérangement lors de la reproduction et durant les activités de chasse.</p> <p>Aucun risque de destruction d'individus n'est induit par le projet.</p>
<p>Murin de Capaccini <i>Myotis capaccinii</i></p>	Potentielle	Chasse / Transit	<p>Non significative</p> <p>Les travaux préparatoires éviteront les périodes pendant lesquelles les espèces sont les plus actives en chasse et en transit (entre avril et août)</p>
<p>Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i></p>	Potentielle	Chasse/ Transit	<p>Aucun risque de destruction d'individus n'est induit par le projet.</p> <p>Les habitats de chasse seront temporairement dégradés. La végétation recolonisera les</p>

Espèce	Présence avérée ou potentielle	Utilisation de l'aire d'étude	Incidence du projet sur l'espèce
<p align="center">Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i></p>	Potentielle		emprises suite aux travaux réalisés dans les milieux ouverts favorables à la chasse.
<p align="center">Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i></p>	Potentielle		

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

Au-delà des incidences du projet (1) par destruction temporaires d'habitats d'espèces (voir analyse réalisée au paragraphe « Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce » et (2) par destruction d'individus (voir analyse réalisée au paragraphe précédent « Destruction ou perturbation d'espèces », le projet est susceptible de générer des **perturbations en phase travaux**.

Pour autant, étant donné la nature du projet (installation de canalisations enterrées, dépose d'une conduite existante), le contexte très agricole et rudéral du site (principalement le secteur sud autour du village de Montmeyan) et l'adaptation du tracé en privilégiant les passages sous route et sous piste, les **perturbations générées par le projet seront temporaires et limitées à la phase de travaux**.

Par ailleurs, ces perturbations générées par le projet en phase travaux seront significativement réduites au travers de l'adaptation du calendrier des travaux aux enjeux écologiques identifiés sur le site.

Concernant la fonction de **corridor écologique terrestre (transit et chasse)** des habitats pour les espèces étudiées, il est rappelé que le projet n'est pas de nature à constituer un obstacle pour ces espèces puisqu'il s'agit de canalisations enterrées et que les emprises chantier impactées seront rapidement recolonisées par la végétation (aucun entretien des emprises n'est prévu dans le cadre du projet). De plus, le corridor de chasse et de transit principal localement pour les chauves-souris constitue le cours d'eau du Beau Rivé, totalement évité par le projet.

5 Mesures d'évitement et de réduction

Ces mesures visent à supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées préalablement.

Eléments ayant une incidence	Habitat ou espèce concernés	Mesures d'évitement et de réduction envisagées
Destruction de milieux naturels	<p>Destruction d'habitats d'intérêt communautaire</p> <p>Destruction d'habitats d'espèces (Ecaille chinée, Damier de la Succise, Pipit rousseline, Alouette lulu, Œdicnème criard, Rollier d'Europe, Engoulevent d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Bruant ortolan, Circaète Jean-le-Blanc, Milan noir, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échanquées, Murin de Capaccini, Minioptère de Schreibers, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe)</p>	<p>Mesures d'évitement :</p> <p>ME1 – Evitement des arbres gîtes potentiels pour les chiroptères. Les arbres gîtes potentiels ou en devenir pour les chiroptères sont évités. Les gîtes bâtis et rupestres avérés ou potentiels sont évités.</p> <p>ME2 – Redéfinition des caractéristiques du projet : adaptation du tracé de la tranchée et réduction de l'emprise des travaux en fonction des enjeux écologiques observés. L'emprise sera réduite au niveau de « Coste Belle » pour limiter les impacts sur les pelouses favorables à la plante hôte secondaire du Damier de la Succise (<i>Scabiosa sp.</i>).</p> <p>Mesures de réduction :</p> <p>MR1 - Optimisation du tracé pour privilégier les passages sous route et sous piste (milieux artificialisés ou rudéraux à faibles enjeux écologiques) Cette mesure permet de limiter les impacts sur les habitats à enjeux (intérêt communautaire, habitat d'espèces à enjeu). Suite à l'analyse des différentes variantes du projet possibles, le tracé définitif de pose et dépose de la conduite s'étend sur une surface de 20 ha.</p> <p>MR2 – Adaptation de la période des travaux sur l'année en fonction des enjeux écologiques. - Phase de débroussaillage, coupe d'arbres (6 arbres coupés) et défavorabilisation entre septembre et début novembre. - Travaux de pose et dépose de adaptés au maximum aux enjeux écologiques</p>
Destruction d'individus d'espèces	<p>(Ecaille chinée, Damier de la Succise, Pipit rousseline, Alouette lulu, Œdicnème criard, Rollier d'Europe, Engoulevent d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Bruant ortolan, Circaète Jean-le-Blanc, Milan noir, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échanquées, Murin de Capaccini, Minioptère de Schreibers, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe)</p>	<p>MR3 – Limiter l'attractivité des emprises par défavorabilisation des emprises chantier avant la réalisation des travaux par débroussaillage, suppression des caches potentielles... Le recours au débroussaillage (sur les secteurs à enjeux spécifiques) avant l'intervention des travaux permet de faire fuir la petite faune (reptiles, amphibiens principalement) et de rendre inhospitaliers les milieux pour l'ensemble de ces espèces.</p> <p>MR4 : Dispositif de limitation du risque de destruction, dérangement et perturbation de la Cistude d'Europe lors de la traversée du Beau Rivé, secteur « Escourche ». Au niveau des phragmitaies au nord de l'aire d'étude (secteur « Escourche »), les travaux se dérouleront en-</p>

Éléments ayant une incidence	Habitat ou espèce concernés	Mesures d'évitement et de réduction envisagées
		<p>dehors de la période d'hivernation de l'espèce (entre septembre et début novembre). L'itinéraire technique comprendra les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - balisage du couloir de 6 mètres d'emprise, - débroussaillage à la main (coupe des phragmitaies), - passage d'un écologue pour vérifier l'absence de Cistudes dans le couloir avant le début de l'intervention. <p>Ensuite la phragmitaie déjà présente devra être remise en état après intervention pour favoriser la recolonisation du site par les tortues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire un tri des terres (végétales et minérales) en récupérant les rhizomes des phragmites sur 20-30 cm, - stocker ces rhizomes sur un support adéquat (bâche ou autre) et de préférence à l'ombre pour les préserver, humidifier régulièrement les rhizomes pour éviter le dessèchement, - remettre en place les couches de terre avec les rhizomes après intervention et selon la topographie d'origine pour permettre la régénération naturelle de la roselière. <p>MR5 – Maintien des horizons du sol. Les terres décaissées seront stockées à proximité des travaux (au sein-même des emprises chantiers si elles le permettent) pour une réutilisation adaptée. Cette technique permet de maintenir la banque de graines et de favoriser une reprise plus rapide de la végétation. La couche végétale pourra être re-posée dans les secteurs où l'emprise ne sera pas trop réduite et où le stockage différentiel des terres le permet</p> <p>MR6 : Dispositif préventif de lutte contre une pollution (aire étanche réservée au stationnement des engins de chantiers, kit anti-pollution disponible en permanence).</p> <p>MR7 : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Les engins et outils de chantier entrant et quittant l'emprise du chantier seront nettoyés afin d'éviter la dissémination d'éventuelles espèces végétales exotiques envahissantes. Aucun apport de terre exogène ne devra avoir lieu.</p> <p>MR8 : Dispositif de limitation des nuisances envers la faune. Les techniques de travaux peu ou non productrices de vibrations comme la trancheuse seront privilégiées (matériel fonctionnant par mouvement continu sans à coup). Réduction de l'emploi du brise-roche hydraulique dans les secteurs présentant des enjeux particuliers.</p>

Éléments ayant une incidence	Habitat ou espèce concernés	Mesures d'évitement et de réduction envisagées
		MR9 : Assistance environnementale en phase chantier. Un écologue de chantier participera aux phases suivantes : - balisage des arbres gîtes potentiels, - mise en place de la mesure spécifique à la Cistude d'Europe : balisage de l'emprise, vérification de l'absence d'individus avant intervention...

6 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Étant donné la nature du projet, visant à l'installation d'un système d'irrigation enterré dans un contexte en partie agricole (secteur sud au niveau du village de Montmeyan), la plupart des incidences générées par le projet seront temporaires et limitées à la phase de travaux. En effet, il est rappelé que le projet n'est pas de nature à constituer un obstacle pour les espèces puisqu'il s'agit de canalisations enterrées et que les emprises chantier impactées seront rapidement recolonisées par la végétation (aucun entretien des emprises n'est prévu).

Le projet se situant en dehors des sites Natura 2000 étudiés, il n'y aura aucun impact sur les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents sur ces sites.

L'adaptation du projet aux enjeux écologiques identifiés sur le site, privilégiant notamment les passages sous route et sous piste et en mettant en place un ensemble de mesures d'évitement et de réduction adapté aux enjeux permettent de réduire significativement la plupart des risques d'impacts liés à la destruction et au dérangement d'individus en phase chantier. La mise en place d'un calendrier de travaux adapté aux enjeux permet de réduire davantage les impacts.

Ainsi, après la prise en compte de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction, nous pouvons conclure à l'absence d'incidences significatives pour l'ensemble des espèces d'intérêts communautaires ayant conduit à la désignation des 4 sites Natura 2000 mentionnés précédemment.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Le Tholonet

Le (date) : 23/11/2021

Signature :

Chef de projet BIOTOPE – Aurelien GRIMAUD



Chargée d'étude environnement SCP – Soline QUASTANA



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'animateur du site :


Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- **Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :**

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»

Légende

 Aire d'étude immédiate



0 100 200 m

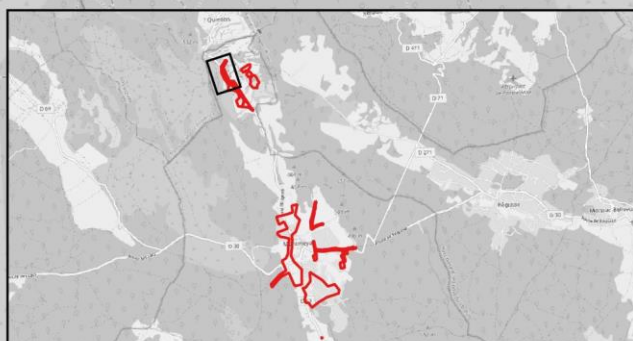


Habitats

Inventaire Faune-Flore-Habitats,
Montmeyan (83)

Légende

 Aire d'étude immédiate

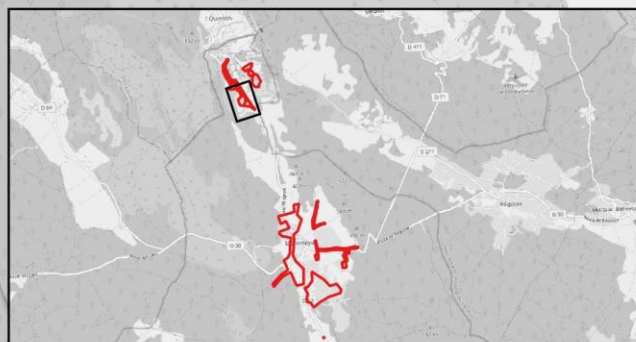
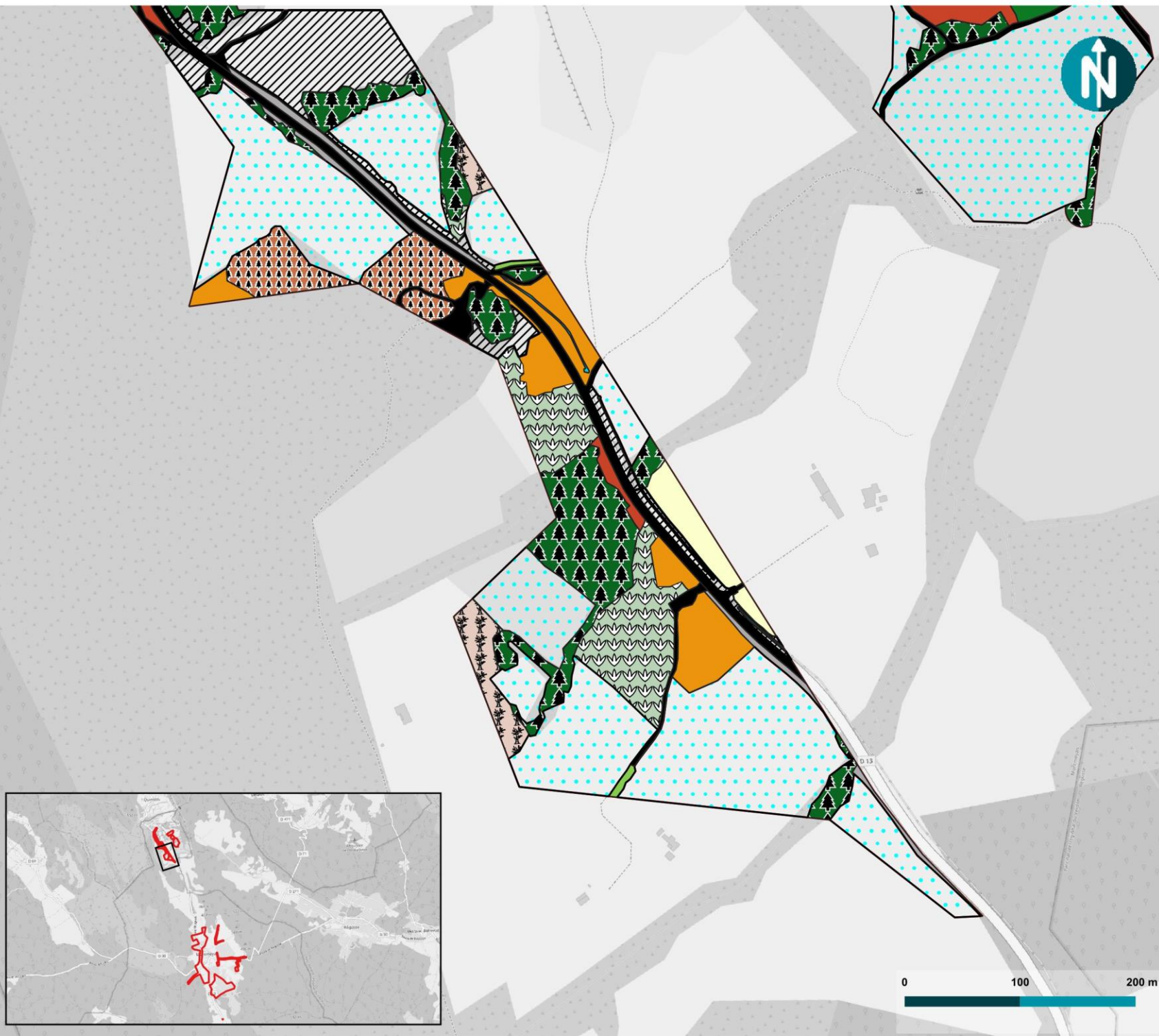


Habitats

Inventaire Faune-Flore-Habitats,
Montmeyan (83)

Légende


 Aire d'étude immédiate

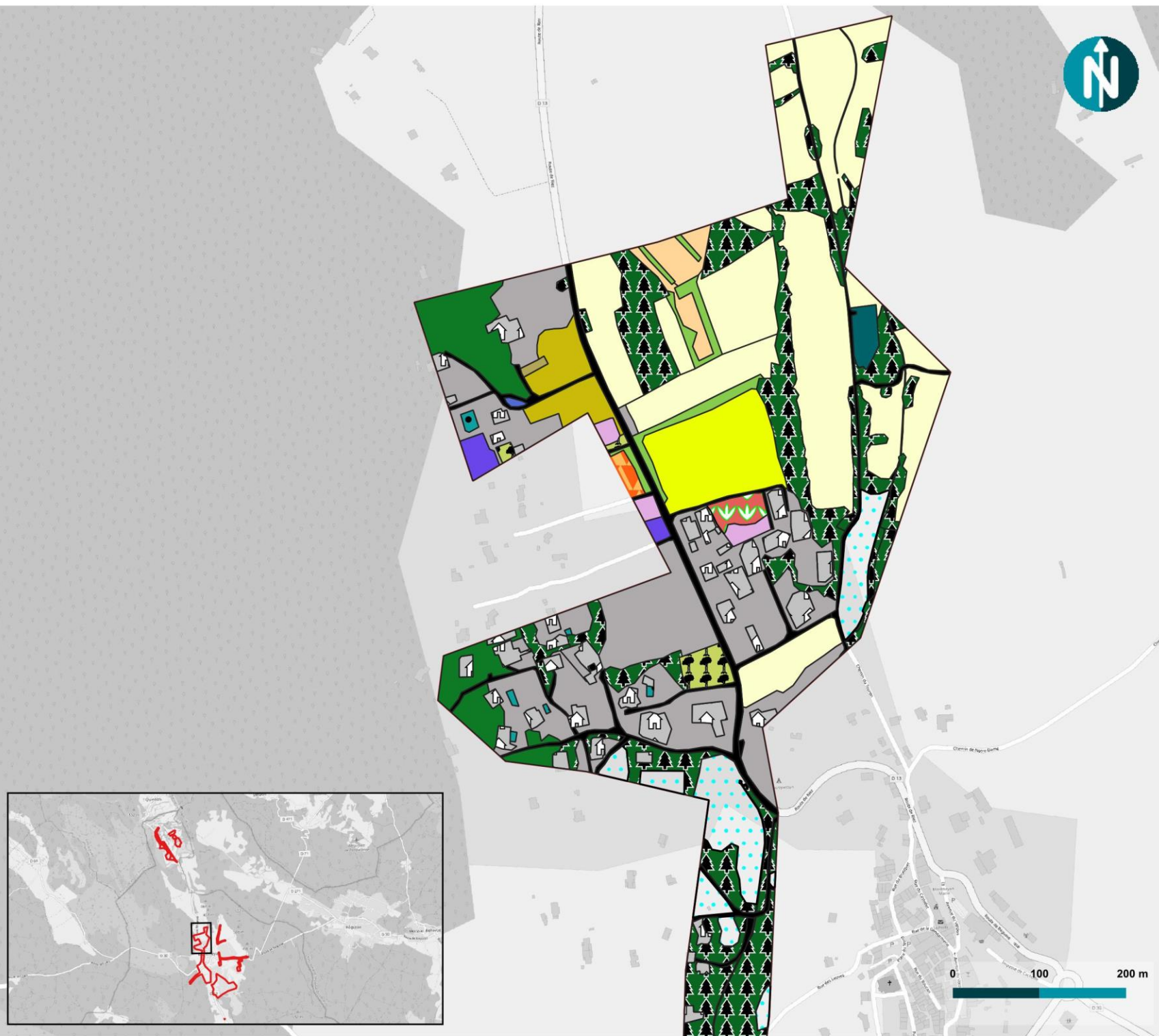


Habitats

Inventaire Faune-Flore-Habitats,
Montmeyan (83)

Légende

 Aire d'étude immédiate




0 100 200 m



Habitats

Inventaire Faune-Flore-Habitats,
Montmeyan (83)


Légende

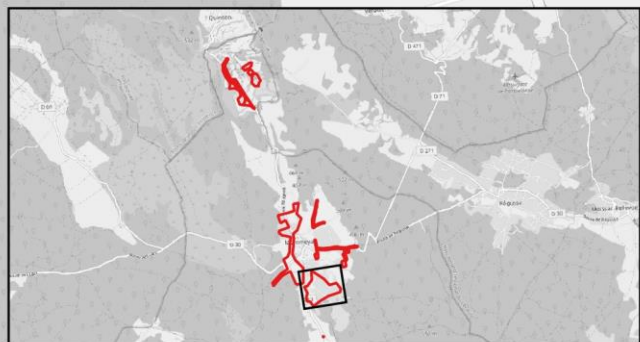
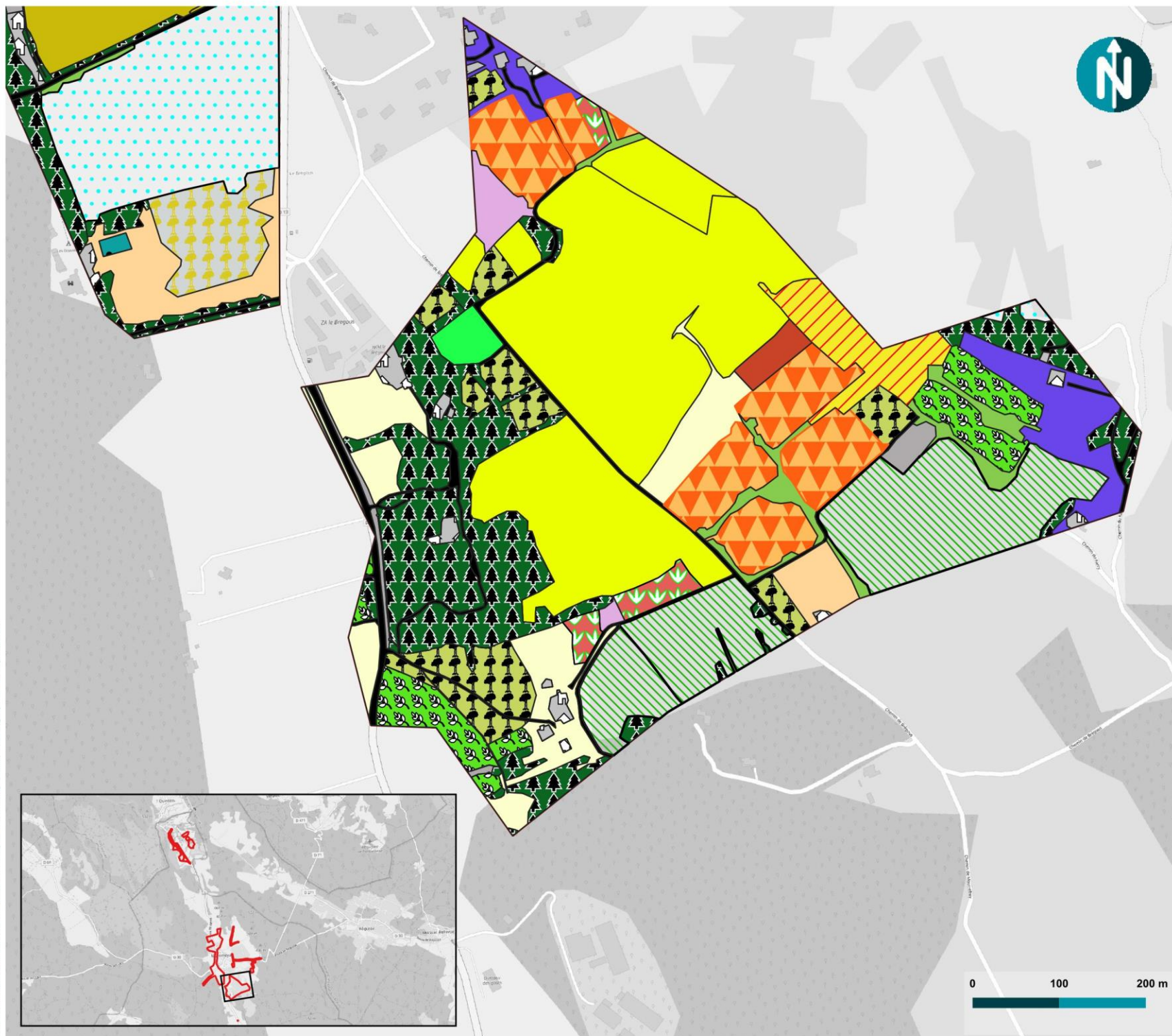
 Aire d'étude immédiate



Habitats

Inventaire Faune-Flore-Habitats,
Montmeyan (83)

 Aire d'étude immédiate



Habitats

Inventaire Faune-Flore-Habitats,
Montmeyan (83)

Légende

 Aire d'étude immédiate

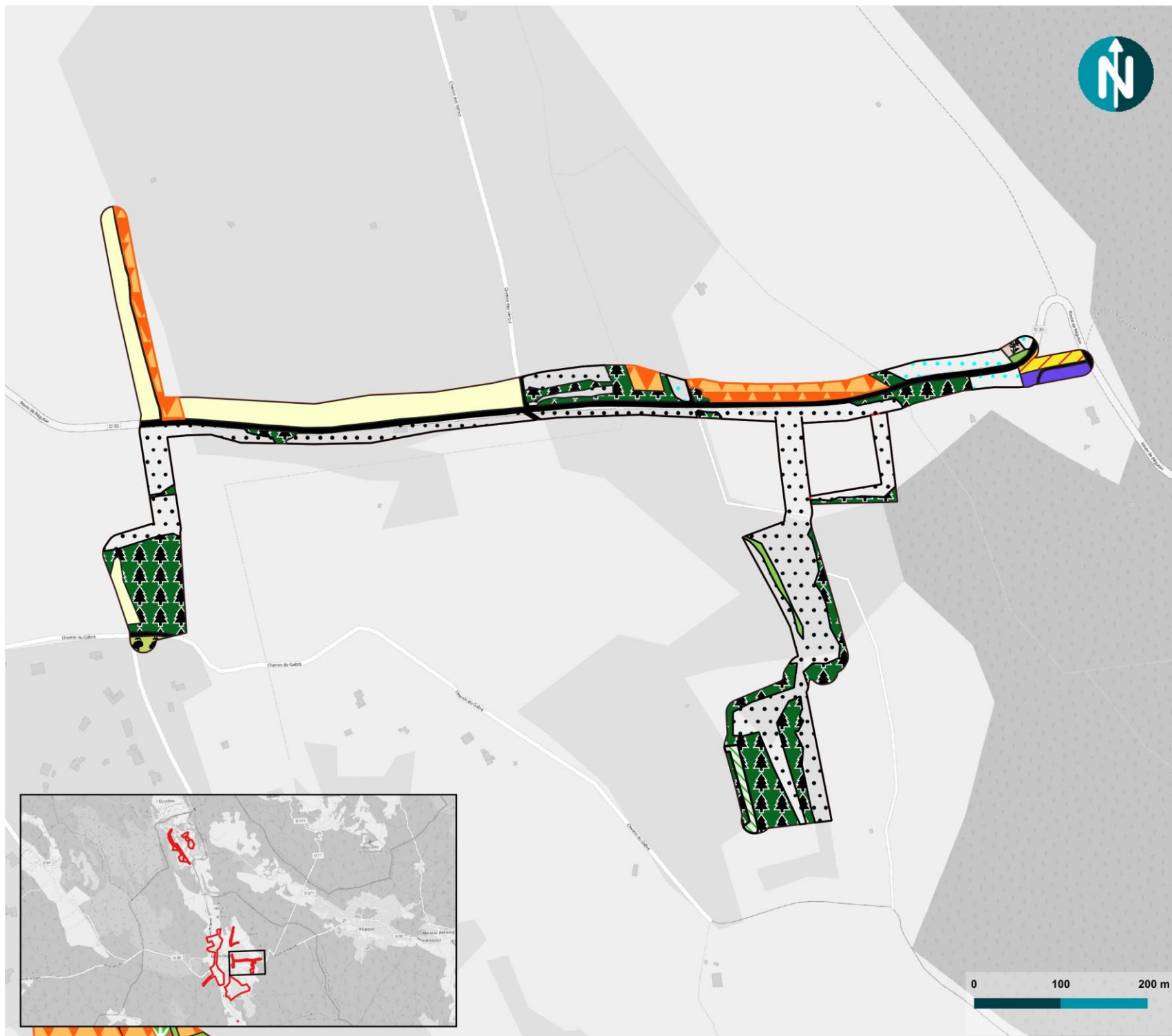


Habitats

Inventaire Faune-Flore-Habitats,
Montmeyan (83)

Légende


 Aire d'étude immédiate



Habitats






Inventaire Faune-Flore-Habitats,
Montmeyan (83)

Légende

 Aire d'étude immédiate





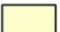








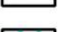


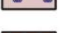







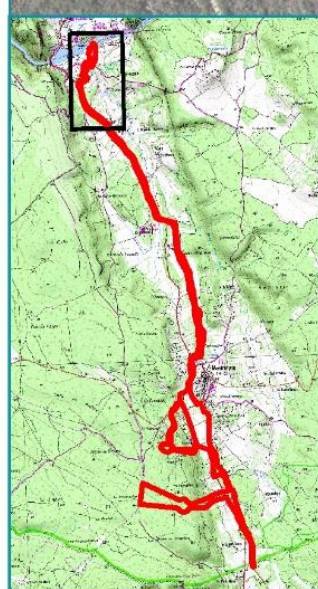
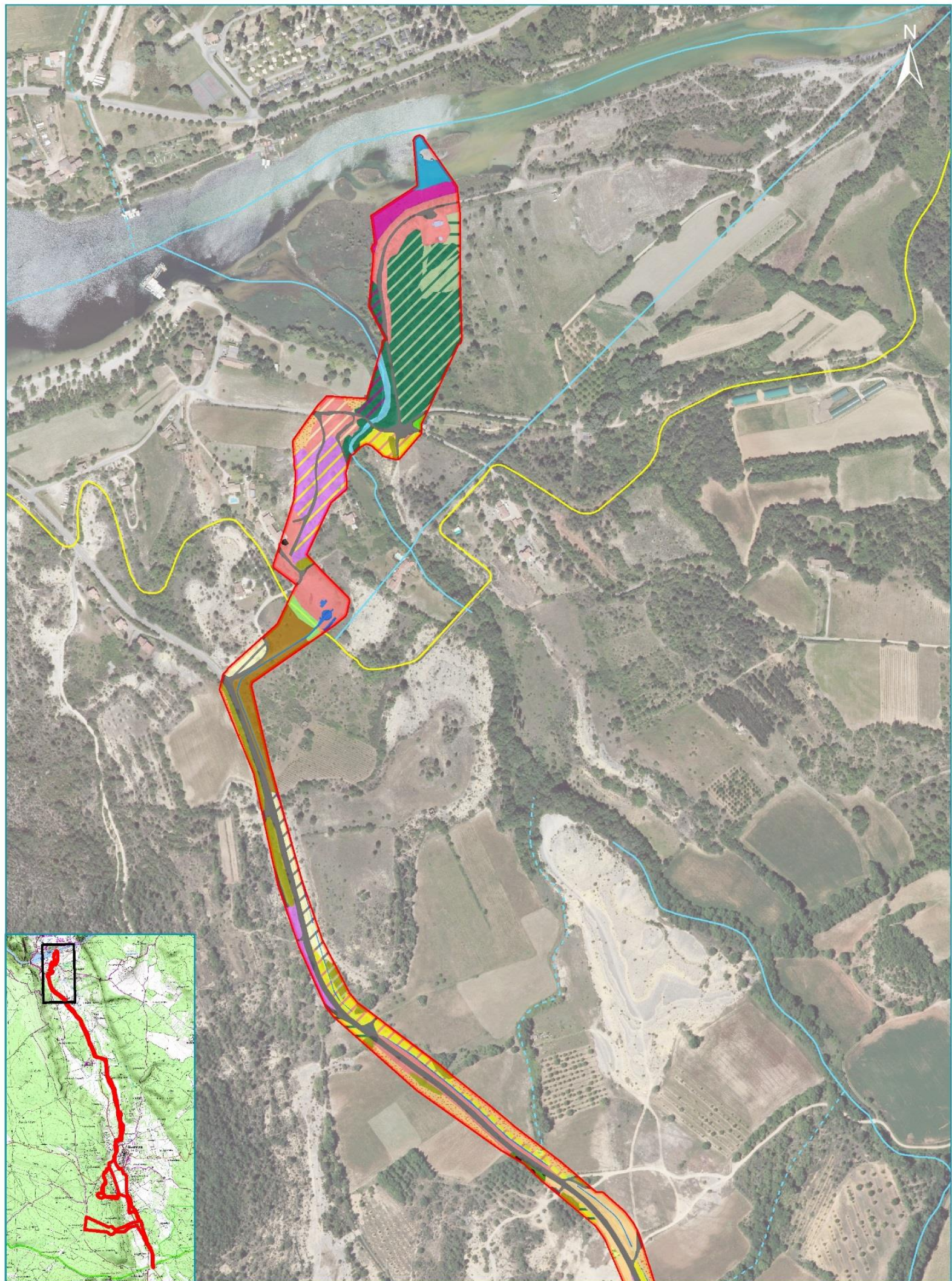
Habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000)

-  Gazons eurosibériens sur débris rocheux*
-  Matorral à Juniperus
-  Matorrals calciphiles ouest-méditerranéens à Chêne vert
-  Mesobromion subméditerranéen
-  Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)

Autres habitats

-  Canaux d'eau non salée complètement artificiels
-  Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées
-  Eaux stagnantes très artificielles non salées
-  Fourrés tempérés
-  Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées
-  Garrigues à Euphorbe épineuse
-  Garrigues supraméditerranéennes
-  Habitats résidentiels dispersés
-  Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces
-  Haies d'espèces non indigènes
-  Jachères inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces
-  Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces
-  Jardins domestiques des villages et des périphéries urbaines
-  Jardins ornementaux

-  Jardins potagers de subsistance
-  Monocultures intensives de taille moyenne
-  Oliveraies d'Olea europaea
-  Parcs à chevaux, Végétations herbacées anthropiques
-  Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage
-  Pelouses à annuelles subnitrophiles
-  Pelouses à Brachypodium phoenicoides
-  Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés
-  Plantations d'arbustes feuillus
-  Plantations d'arbustes ornementaux
-  Plantations très artificielles de conifères
-  Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales
-  Prairies de fauche hygromesophiles planitiaires médio-européennes
-  Prairies de fauche xéromésophiles planitiaires médio-européennes
-  Réseaux routiers
-  Serres
-  Stades initiaux des plantations de conifères
-  Stations d'épuration des eaux usées et bassins de décantation
-  Steppes supraméditerranéennes et prairies à Aphyllanthes
-  Steppes supraméditerranéennes et prairies à Aphyllanthes
-  Terres arables à monocultures extensives
-  Zones de jardins abandonnées récemment



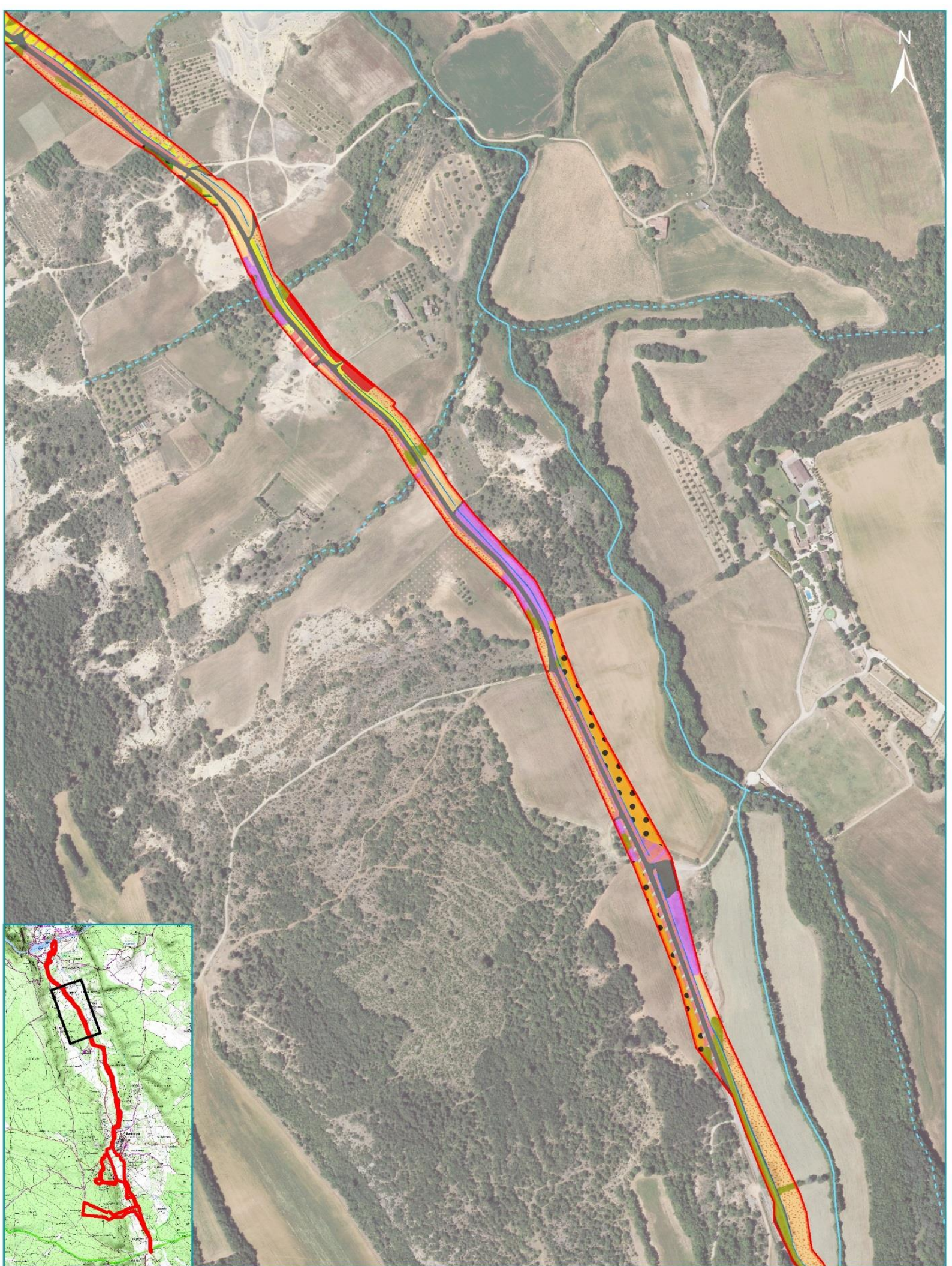
LEGENDE EN ANNEXE

0 150 300 m

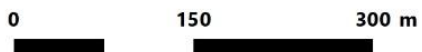
© Naturalia
 Esri, DigitalGlobe, CNES
 IGN, S&P, Topo2017
 RGF93
 Caroline Ambrosini
 le 20/09/2019



NATURALIA
 ingénierie en écologie



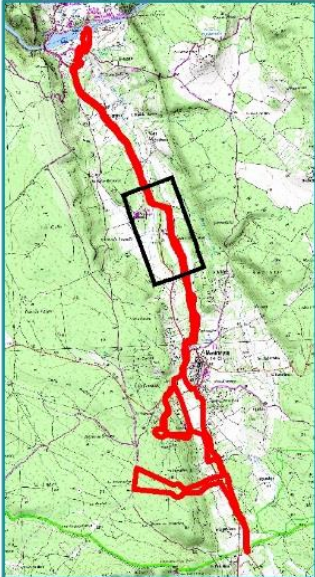
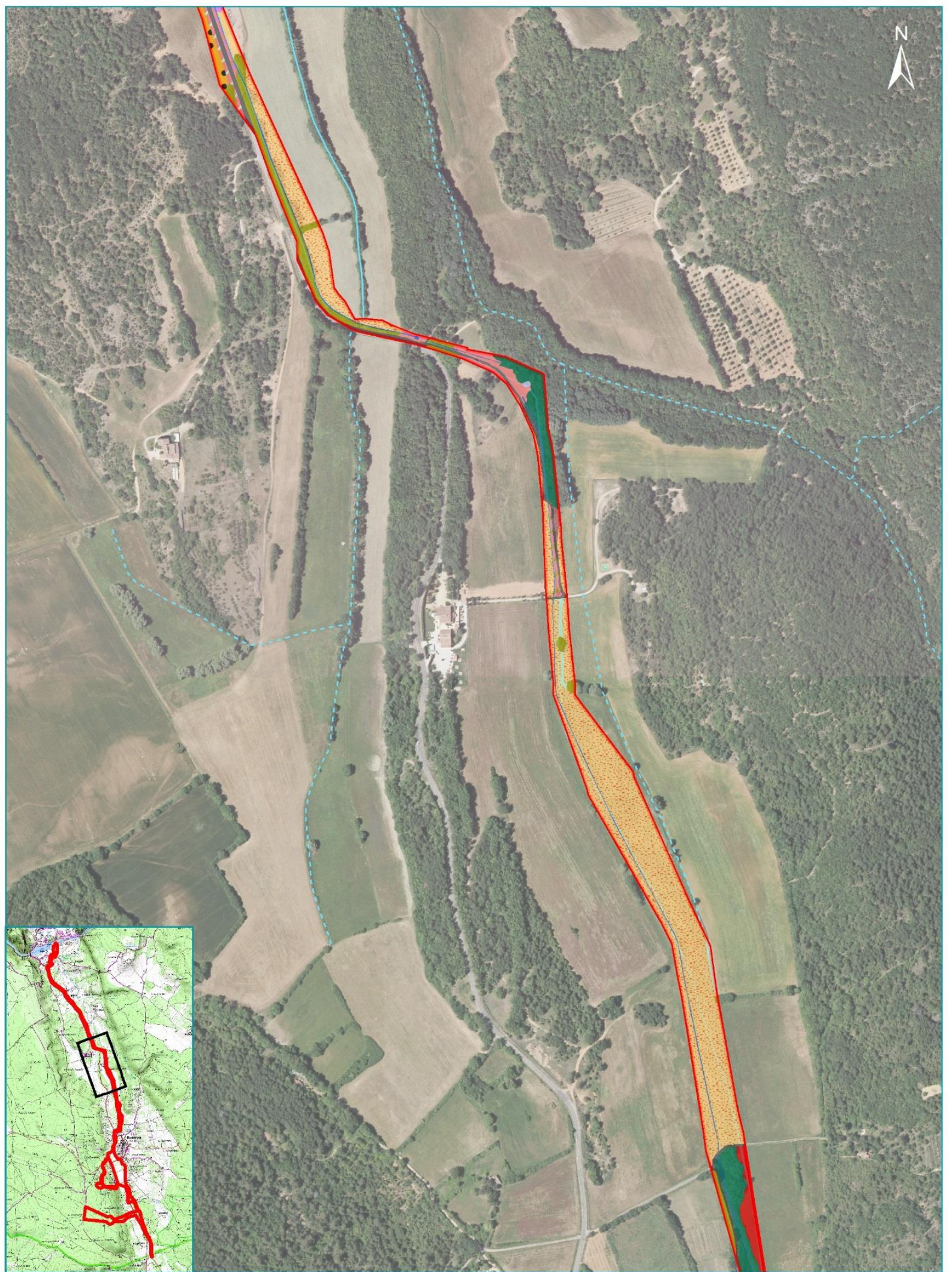
LEGENDE EN ANNEXE



© Naturalia
 Esri, DigitalGlobe, CNES
 IGN ©Bd Topo2017
 RGF93
 Caroline Ambrosini
 le 20/09/2019



NATURALIA
 ingénierie en écologie



LEGENDE EN ANNEXE

0



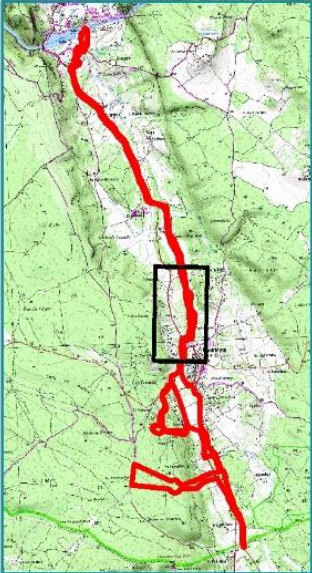
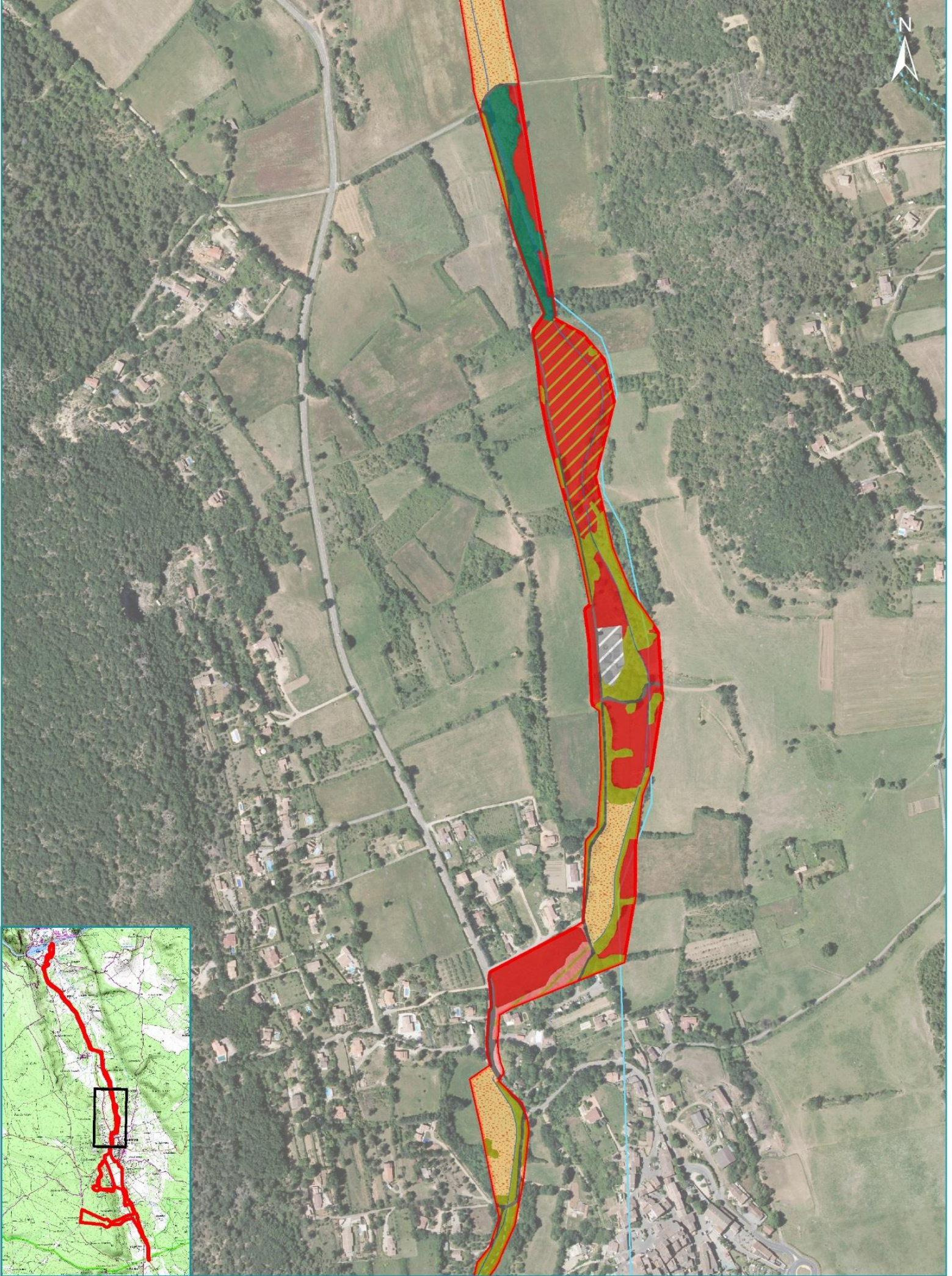
150



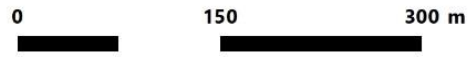
300 m

© Naturalia
Esri, DigitalGlobe, CNES
IGN ©Bd Topo2017
RGI/F3
Caroline Ambrosini
le 20/09/2019



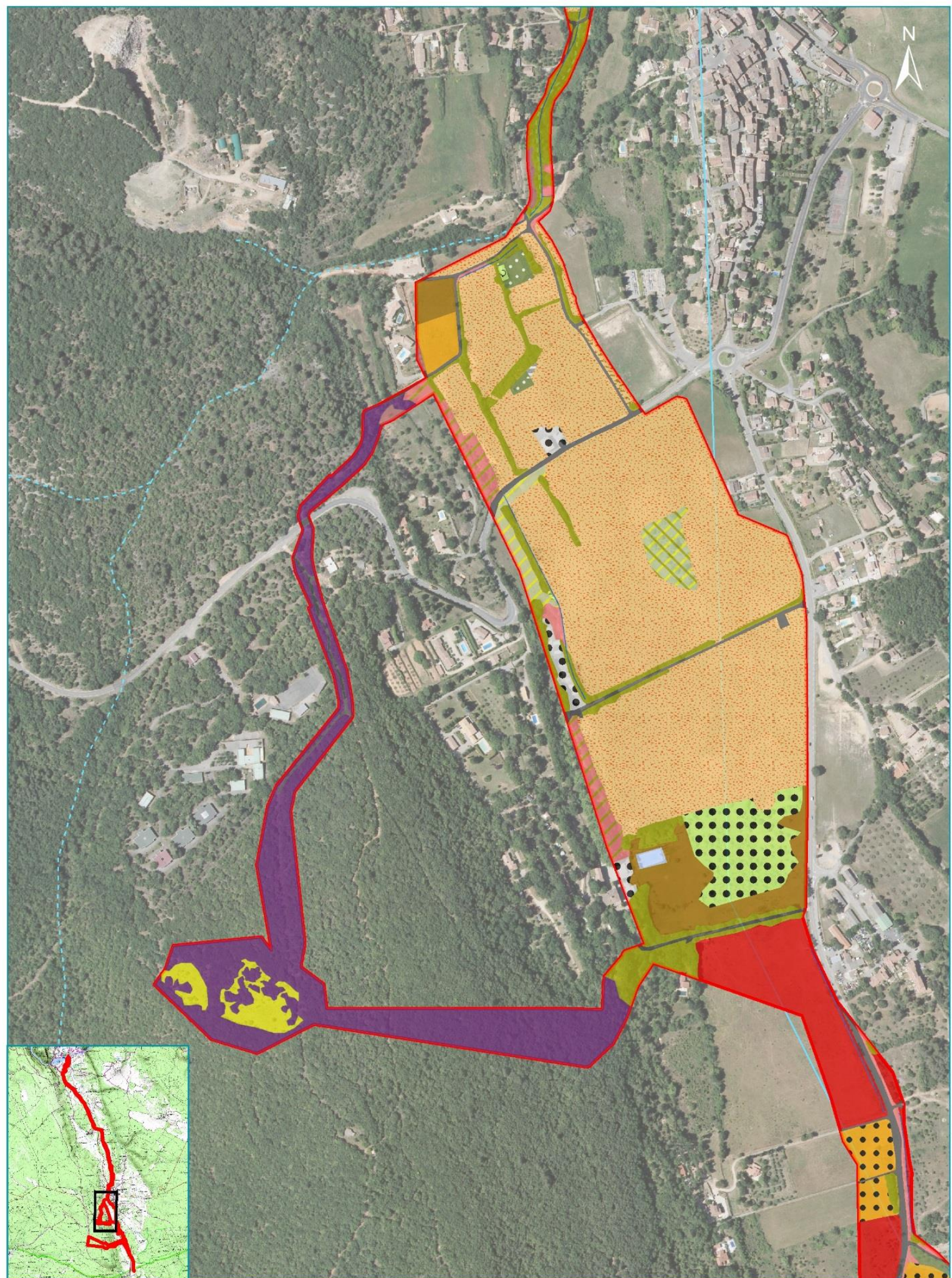


LEGENDE EN ANNEXE



© Naturalia
Esri, DigitalGlobe, CNES
IGN ©Bd Topo2017
RGF93
Caroline Ambrosini
le 20/08/2019



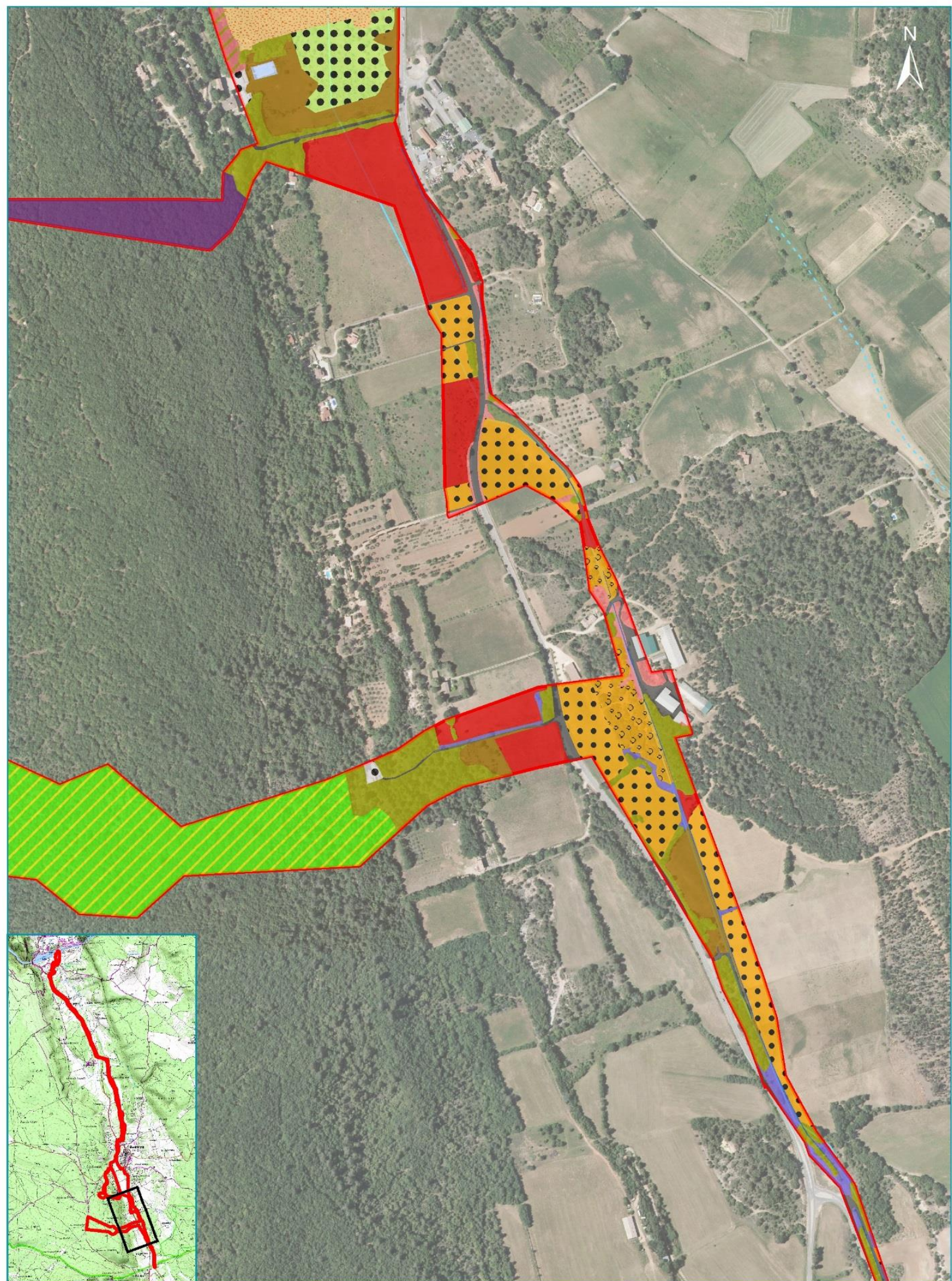


LEGENDE EN ANNEXE



© Naturalia
 Esri, DigitalGlobe, CNES
 IGN, 86d Topo2017
 RGSF33
 Caroline Ambrosini
 le 20/09/2019





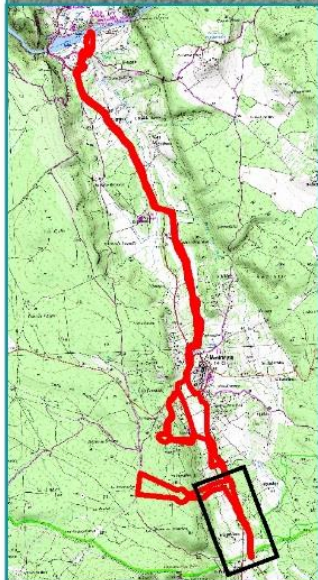
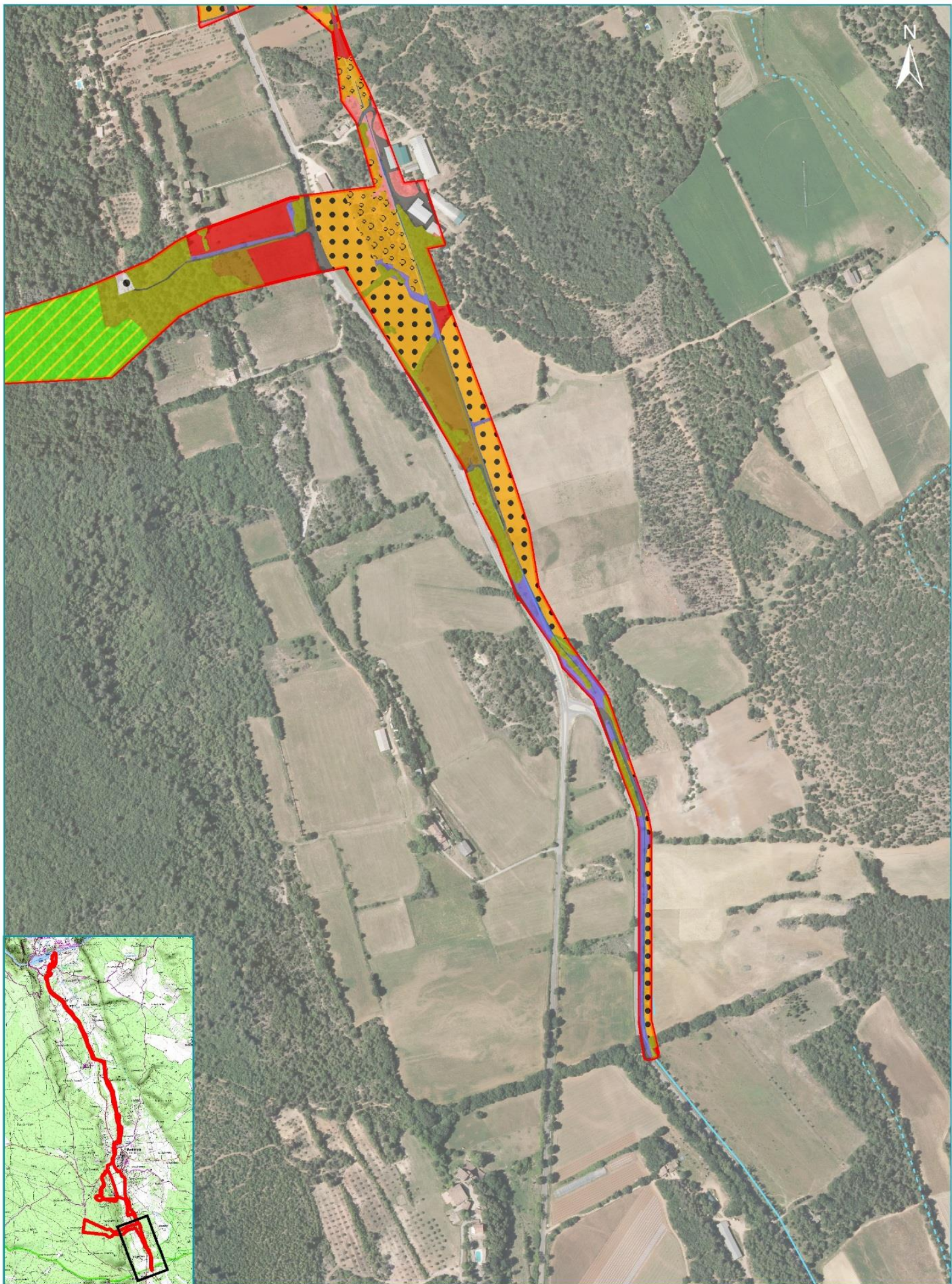
LEGENDE EN ANNEXE

0 150 300 m

© Naturalia
Esr1, DigitalGlobe CNES
IGN 88d Topo2017
RGF93
Caroline Ambrosini
le 20/09/2019



NATURALIA
Ingénierie en écologie



LEGENDE EN ANNEXE


0 150 300 m

© Naturalia
Esri, DigitalGlobe, CNES
IGN ©Bd Topo2017
RGF93
Caroline Ambrosini
le 20/09/2019




 Aire d'étude

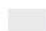
Hydrographie


 Cours d'eau permanents


 Cours d'eau intermittents

 Cours d'eau à sec


Habitats


 Bâtiments agricoles (non isolés) (EUNIS:J2.41)

 Canaux d'eau non salée complètement artificiels (EUNIS:J5.41)


 Chênaies à Quercus pubescens sud-occidentales (EUNIS:G1.7111) x Mesobromion subméditerranéen (EUNIS: E1.266, EUR:6210)


 Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées (EUNIS:E5.13)

 Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées (EUNIS:E5.13) x Fossés et petit canaux (EUNIS:J5.4X)


 Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées (EUNIS:E5.13) x Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés (EUNIS:G5.2)

 Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées (EUNIS:E5.13) x Steppes supraméditerranéennes et prairies à Aphyllanthes (EUNIS:E1.52)


 Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées (EUNIS:E5.13) x Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables) (EUNIS:E1.21, EUR:6210)

 Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées (EUNIS:E5.12)

 Constructions abandonnées en milieu rural (EUNIS:J2.6)

 Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier (EUNIS:C2.3)

 Cours d'eau permanents, non soumis aux marées, à écoulement turbulent et rapide (EUNIS:C2.2)


 Dépôts de déchets (EUNIS:J6)

 Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS:J5.3)

 Forêts riveraines méditerranéennes (EUNIS:G1.3, EUR:92A0)

 Forêts riveraines méditerranéennes (EUNIS:G1.3, EUR:92A0) x Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces (EUNIS:I1.53)

 Forêts riveraines méditerranéennes (EUNIS:G1.3, EUR:92A0) x Phragmitaies des eaux douces (EUNIS:C3.2111)


 Fossés et petits canaux (EUNIS:J5.4X)

 Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées (EUNIS:I1.5)

 Garrigues franco-ibériques supraméditerranéennes à arbustes nains (EUNIS:F6.63)

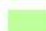
 Garrigues à Euphorbe épineuse (EUNIS:F6.141) x Zones rudérales (EUNIS: E5.13)

 Gazons eurosibériens sur débris rocheux (EUNIS:E1.11, EUR:6110*)

 Habitats des graviers de cours d'eau méditerranéens (EUNIS:C3.553, EUR:3250)

 Habitats résidentiels dispersés (EUNIS:J2.1)


 Haies d'espèces indigènes fortement gérées (EUNIS:FA.2)


 Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces (EUNIS:FA.4)

 Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles (EUNIS:I1.52)


 Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces (EUNIS:I1.53 x G1.3)


 Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces (EUNIS:I1.53)

 Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces (EUNIS:I1.53) x Mesobromion subméditerranéen (EUNIS:E1.266) x Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés (EUNIS:G5.2)

 Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces (EUNIS:I1.53) x Mesobromion subméditerranéen (EUNIS:E1.266)


 Jardins ornementaux (EUNIS:I2.21)

 Jardins potagers de subsistance (EUNIS:I2.22)

 Matorrals calciphiles ouest-méditerranéens à Chêne vert (EUNIS:F5.113) x Chênaies à Quercus pubescens occidentales (EUNIS:G1.7111)

 Mesobromion subméditerranéen (EUNIS:E1.266 x E1.53, EUR:6210)


 Mesobromion subméditerranéen (EUNIS:E1.266, EUR:6210)


 Mesobromion subméditerranéen (EUNIS:E1.266, EUR:6210) x Chênaies à Quercus pubescens occidentales (EUNIS:G1.7111)


 Mesobromion subméditerranéen (EUNIS:E1.266, EUR:6210) x Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées (EUNIS:E5.13)


 Monocultures intensives de taille moyenne (1-25ha) (EUNIS:I1.12)


 Oliveraies d'[Olea europaea] (EUNIS:G2.91)

 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) (EUNIS:E1.21 x E1.53, EUR:6210)

 Pelouses à annuelles subnitrophiles (EUNIS:E1.6)


 Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés (EUNIS:G5.2)

 Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés x Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces (EUNIS:G5.2 x I1.53)


 Phragmitaies des eaux douces (EUNIS:C3.2111)

 Plantations d'arbustes ornementaux (EUNIS:FB.32) x Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées (EUNIS:I1.5)

 Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales (EUNIS:E2.6)


 Prairies de fauche xéromésophiles planitiaires médio-européennes (EUNIS:E2.221)

 Pâturages boisés (avec une strate arborée recouvrant le pâturage) (EUNIS:X09)

 Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage (EUNIS:E2.1)


 Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage (EUNIS:E2.1) x Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés (EUNIS:G5.2)

 Réseaux routiers (EUNIS:J4.2)


 Serres (EUNIS:J2.43)

 Stades initiaux des plantations de conifères (EUNIS:G5.74)

 Stations d'épuration des eaux usées et bassins de décantation (EUNIS:J6.31)

 Steppes supraméditerranéennes et prairies à Aphyllanthes (EUNIS:E1.52) x Landes-hérisson (EUNIS:F7.4)

 Steppes supraméditerranéennes et prairies à [Aphyllanthes] (EUNIS:E1.52)

 Vergers d'arbustes et d'arbres bas (EUNIS:FB.31)